JUSTICE I CRASH DU VOL AF447 RIO PARIS, L'ESPOIR D'UN PROCES RENAIT POUR LES FAMILLES

jeudi 28 janvier 2021, par Thémis

C'est une nouvelle que les proches des victimes du crash Rio-Paris, survenu le 1er juin 2009, attendaient depuis maintenant 12 ans : le 6 janvier 2021, l'Avocat Général a décidé de renvoyer Airbus et Air France devant le Tribunal Correctionnel.

En septembre 2019, le juge d'instruction avait rendu un non-lieu, alors que le Procureur de la République avait requis un renvoi de la société Air France mais un abandon des charges contre Airbus.

Cet espoir que ce réquisitoire aboutisse à un procès des deux principaux acteurs, permettrait aux familles d'avoir enfin les réponses à leurs questions.

Cette décision démontre que le dossier comporte suffisamment d'éléments pour susciter un débat, dans l'expectative de l'audience du 4 mars prochain.

En effet, parmi ces éléments, il est reproché à la compagnie Air France l'insuffisance de formations et d'informations qu'elle aurait du délivrer à ses équipages.
Et au constructeur Airbus d'avoir sous estimé - alors qu'il en aurait eu connaissance - les défaillances liées au givrage des sondes et la dangerosité que cela pouvait engendrer.

Cette aussi une décision qui est la résultante du travail fait par les parties civiles en tant qu'acteurs de la procédure d'instruction, notamment en termes de demandes d'actes. Ce réquisitoire confère une dimension complète aux investigations et motive ainsi un débat sur le fond, comme cela est exigé depuis le premier jour de l'accident par les familles.

Toutefois, après de nombreuses déconvenues dans cette procédure, la FENVAC, ainsi que l'Association AF447 Entraide et Solidarité restent prudentes sur les suites de cette procédure d'appel.